



TENNIS de TABLE HANDISPORT

REGLEMENTS SPORTIFS

CRITERIUM FEDERAL *(pages 2 à 7)*

CHAMPIONNATS de FRANCE *(pages 8 à 10)*

COUPE de FRANCE *(pages 11 et 12)*

DISPOSITIONS COMMUNES *(pages 13 et 14)*

ANNEXES *(pages 15 à 17)*

Directeur Sportif
Sébastien MESSAGER

Mars 2014

CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Article 1 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Critérium Fédéral est réservé, tant en simple qu'en double, aux joueurs(ses) licenciés à la Fédération Française Handisport.

Article 2 - ÉCHELONS

- a) Ce Critérium Fédéral comporte 4 échelons : National 1, 2, 3, Inter Régions.
- b) A tous ces échelons, les épreuves de qualification se déroulent simultanément en trois tours dans les 2 catégories **OPEN DEBOUT** et **OPEN ASSIS Messieurs et Dames. (excepté en National 2 et 3 pour les Dames assises).**

Article 3 - DROITS D'INSCRIPTION

- a) Chaque saison, tout(e) joueur(se) licencié désirant participer au critérium fédéral doit acquitter lorsqu'il(elle) s'engage, un droit d'inscription forfaitaire lui permettant selon ses résultats, de jouer ensuite dans toutes les catégories visées au présent règlement, pour lesquelles il(elle) s'est qualifié(e).
- b) Les engagements, accompagnés du montant des droits d'inscription, devront parvenir par courrier au Directeur Sportif Adjoint, au plus tard le 30 septembre de chaque année. Passée cette date les retardataires pourront ne pas participer au premier tour ou se voir rétrograder d'une division.

Article 4 - RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

- a) Échelons National 1, 2 et 3 : Club organisateur d'après le cahier des charges.
- b) Échelon Inter Régions : CTFR ou correspondant régional désigné par le Directeur Sportif en accord avec le Président du comité régional (C.R.) d'après le cahier des charges.

Article 5 - ÉCHELON NATIONAL

Cet échelon comprend : 3 divisions dans les catégories **OPEN DEBOUT** et **OPEN ASSIS**, dénommées Nationale

~~1 division dans la catégorie Dames assises, dénommée Nationale~~

5.1 Organisation sportive

- Nationale 1 : **OPEN : 16 joueurs(euses) répartis en 4 poules de 4 puis tableau avec classement intégral.**
— ~~Dames assises : 16 joueuses réparties en 4 poules de 4 puis T.E.D. (1^{res} /2^e de poules et 3^e /4^e de poules)~~
Nationale 2 : **OPEN : 16 joueurs(euses) répartis en 4 poules de 4 puis tableau avec classement intégral.**
Nationale 3 : **OPEN : 16 joueurs(euses) répartis en 4 poules de 4 puis tableau avec classement intégral.**

5.2 Déroulement sportif

5.2.1 – NATIONALE 1

5.2.1.1 – OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS :

- a) Les **16** joueurs sont répartis en poule de **4**.
- b) A l'issue des poules, **tous les joueurs sont répartis de la façon suivante :**
Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
 - le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
 - les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
 - les joueurs classés 2^e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;
 - les joueurs classés 3^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^e de poules, mais dans le quart opposé.
 - les joueurs classés 4^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} de poules, mais dans le quart opposé.
- c) Il sera procédé à chaque tour aux repêchages éventuels pour compléter la division.
- d) Si la division n'est pas complète à 16 joueurs le jour de la compétition, la priorité de la formule sera 4 poules de 4 ou 3 joueurs.
- e) Les 4 derniers descendent en division inférieure.

5.2.1.2 - DAMES debout

Elles participeront désormais au critérium fédéral avec les Messieurs debout avec les mêmes règles.

Pour les nouvelles joueuses qui arriveraient elles seraient prises en compte suivant le barème prévu à l'article 9.

5.2.1.3 - DAMES assises

A compter de la saison 2014-2015 les Dames Assises sont intégrés avec les Messieurs Assis avec les mêmes règles ceci à titre expérimental qui sera reconduit si la formule est jugée satisfaisante.

L'intégration des Dames assises avec les Messieurs se fera sur 2 critères :

- en fonction du nombre de points sur la licence FFTT
- en fonction des points acquis au critérium fédéral sur l'ensemble de la saison 2013-2014.

En tout état de cause, il ne pourra y avoir plus de 3 Dames assises incorporées par niveau pour le premier tour de la saison 2014-2015.

Pour les nouvelles joueuses qui arriveraient elles seraient prises en compte suivant le barème prévu à l'article 9.

5.2.2 – NATIONALE 2

5.2.2.1 - OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS :

- a) Les 16 joueurs sont répartis en poule de 4.
- b) A l'issue des poules, tous les joueurs sont répartis de la façon suivante :
Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :
- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
 - le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
 - les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
 - les joueurs classés 2^e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;
 - les joueurs classés 3^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^e de poules, mais dans le quart opposé.
 - les joueurs classés 4^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} de poules, mais dans le quart opposé.
- c) Il sera procédé à chaque tour aux repêchages éventuels pour compléter la division.
- d) Si la division n'est pas complète à 16 joueurs le jour de la compétition, la priorité de la formule sera 4 poules de 4 ou 3 joueurs.
- e) Les 4 premiers accèdent à la division supérieure. En cas de besoin supplémentaire, les accédants seront en fonction des points acquis et en cas d'égalité l'avantage sera donné au joueur le plus jeune.
- f) Les 4 derniers descendent en division inférieure.

5.2.3 - NATIONALE 3 MESSIEURS (Nat. Nord et Nat. Sud)

5.2.3.1 - OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS :

- a) Les 16 joueurs sont répartis en poule de 4.
- b) A l'issue des poules, tous les joueurs sont répartis de la façon suivante :
Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :
 - le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
 - le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
 - les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
 - les joueurs classés 2^e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;
 - les joueurs classés 3^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^e de poules, mais dans le quart opposé.
 - les joueurs classés 4^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} de poules, mais dans le quart opposé.
- c) Il sera procédé à chaque tour aux repêchages éventuels pour compléter la division.
- d) Si la division n'est pas complète à 16 joueurs le jour de la compétition, la priorité de la formule sera 4 poules de 4 ou 3 joueurs.
- e) Les 2 premiers accèdent à la division supérieure. En cas de besoin supplémentaire, les accédants seront en fonction des points acquis et en cas d'égalité l'avantage sera donné au joueur le plus jeune.
- f) La division pourra être incomplète, dans ce cas il sera procédé en mettant en poule de 3 et en favorisant les plus petits numéros.
- g) Les descentes en inter-régions sont fonction des descentes des divisions supérieures. Si des joueurs sont à égalité, la priorité de descente sera au plus âgé.

Article 6 - ÉCHELON INTER-REGIONS ORGANISATIONS

Cet échelon comprend une division dans les catégories Messieurs debout et assis.

4 Zones (A-B-C-D) (Voir Annexe 1- Répartition des zones)

A1-A4	75-77-78-91-92-93-94-95-89-21-70-25-90-58-71-39		
A2-A3	08-51-55-54-57-67-10-52-88-68-62-59-80-02-60	- Zone A	- N3 Nord
B1-B3	28-45-37-41-18-36-50-61-14-27-76	- Zone B	
B2-B4	53-72-44-49-85-29-22-35-36		- Nationale 1
C1	03-69-01-74-63-42-38-73-43-07-26		- Nationale 2
C2-C3	04-83-06-84-13		
C4-D4	30-48-34-11-66-15-46-12-32-82-81-65-31-09	- Zone C	- N3 Sud
D1-D2-D3	79-86-16-17-87-23-19-33-24-40-47-64	- Zone D	

Déroulement sportif.

- a) Les montées en Nationale 3 dont ils dépendent se fait en fonction du nombre de participants au niveau inter-régional :
 - 1. Uniquement le premier de chaque inter-région jusqu'à 16 participants.
 - 2. Les deux premiers des inter-régions à partir de 17 participants.
- b) Pour 6 joueurs et moins, il sera constitué une poule unique. Avec 7 joueurs et plus, il sera mis en place des poules de 3 ou 4 avec sortie en tableau à classement intégral.
- c) Chaque CTFR fixera le déroulement en fonction du nombre de participants.
- d) Les tableaux qui seront utilisées seront à classement intégral. Les différents tableaux possibles sont de 8, 12, 16, 20, 24, ou 32 participants.

- e) Toute féminine debout engagée et classée au moins 900 points FFTT ne peut participer en Inter Régions.

Article 7 - COTATION ET CLASSEMENT

- a) Lors des 3 tours qualificatifs, les résultats des participants sont cotés selon le barème suivant.

	N1		N2		N3		INTER
1	750	1	500	1	300	1	100
2	700	2	470	2	270	2	90
3	670	3	450	3	250	3	85
4	650	4	440	4	240	4	80
5	630	5	430	5	230	5	75
6	620	6	420	6	220	6	70
7	600	7	410	7	210	7	65
8	590	8	400	8	200	8	60
9	580	9	390	9	190	9	55
10	570	10	380	10	180	10	50
11	560	11	370	11	170	11	45
12	550	12	360	12	160	12	40
13	540	13	350	13	150	13	35
14	530	14	340	14	140	14	30
15	520	15	330	15	130	15	25
16	510	16	320	16	120	16	20
						17	19
						18	18
						19	17
						20	16
						21&+	15

- b) Lorsque deux ou plusieurs concurrents se trouvent à égalité de points à l'issue de la dernière épreuve de qualification, l'avantage est donné :
- 1) Au n° de classe le plus faible.
 - 2) Au plus jeune âge.

Article 8 - ÉTABLISSEMENT DES POULES

A titre exceptionnel, pour le premier tour de la saison 2014-2015, l'ensemble des joueurs sera placé en fonction du total des points acquis au cours de la saison 2013-2014.

Les joueurs qui ont été excusés une fois seulement au cours de la saison bénéficieront de l'ajout de la moitié des points (moyenne sur les 2 tours) du tour auquel ils n'ont pas participé.

Les poules sont établies en tenant compte des résultats du tour précédent, les joueurs qui descendent d'une division prennent les premiers numéros et ceux qui montent d'une division prennent les derniers numéros.

Pour le premier tour les 4 têtes de série aux points seront placées aux places 1 à 4 de leur tableau.

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association ou de même parenté doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

Article 9 - NOUVEAUX JOUEURS CLASSÉS FFTT

- a) Ils seront incorporés suivant leurs points FFTT:
- b) Les joueurs qui s'engagent avant la date limite fixé chaque année par la Commission sont incorporés suivant leurs points obtenus. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif de la division.

Messieurs debout:

En Nationale 1 : joueur ayant 1600 points au moins	2 joueurs maximum.
En Nationale 2 : joueur ayant entre 1599 points et 1300 points	2 joueurs maximum.
En Nationale 3 : joueur ayant entre 1299 points et 1100 points	2 joueurs maximum.

Messieurs assis:

En Nationale 1 : joueur ayant 1400 points au moins	2 joueurs maximum.
En Nationale 2 : joueur ayant entre 1399 points et 1200 points	2 joueurs maximum.
En Nationale 3 : joueur ayant entre 1199 points et 1000 points	2 joueurs maximum.

- c) Les joueurs incorporés devront s'inscrire **dans les délais réglementaires** avec photocopie de la licence FFTT pour la saison en cours et de la carte verte de testing. En cas de dépassement du quota ci-dessus
 - 1) le classement FFTT le plus fort au nombre de points,
 - 2) le plus jeune âge.
- d) Tout joueur ayant déjà pratiqué en FFH et ayant eu au minimum une année d'absence sera incorporé à son niveau de valeur.
- e) Le nombre d'engagés par division ne pourra excéder la limite fixée par la Commission. Pour l'intégration de ces joueurs, il sera tenu compte pour fixer les descentes des points acquis au cours de la saison précédente. En cas d'égalité persistante, la priorité de descente sera donnée au plus âgé.

Article 10 - FORFAITS

- a) Tout participant régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement.
- b) En cas d'accident ou d'évènement de force majeure survenant au dernier moment, il doit en aviser l'organisateur et le directeur sportif adjoint. Pour le tour considéré il marque 0 point et descend dans la division immédiatement inférieure **même** si ce premier forfait est excusé.
- c) Dans le cas d'un deuxième forfait, consécutif ou non survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu du championnat de France (sauf Wild-card) même s'il se trouve qualifié par son nombre de points pour disputer les épreuves pour le titre.
- d) Le joueur qui n'est pas excusé est exclu du championnat de France même s'il obtenait les points nécessaires.
- e) Dans tous les cas de forfait les meilleurs descendants sont maintenus.
- f) Lors de l'établissement des divisions pour le 1^{er} tour, il pourra être procédé à des repêchages de descendants du dernier tour afin de compléter les tableaux.
- g) Refus de monter : au niveau National il ne sera pas accepté sous peine d'exclusion. Au niveau inter régions il devra être signalé dès la fin de la rencontre, le joueur marque 0 point, il ne pourra pas participer au tour suivant.

Article 11 - ABANDON

- a) Tout joueur abandonnant sur blessure lors d'un tour qualificatif, marque les points du dernier pour le tour considéré et descend dans la division immédiatement inférieure.
- b) Le classement de la poule est refait en annulant les résultats des parties auxquelles il aura participé.
- c) Tout joueur abandonnant sans motif valable, marque 0 point et descend dans la division immédiatement inférieure pour le tour suivant.

Article 12 - RETARD

- a) Si un joueur ne se présente pas à l'appel de son nom, il ne sera scratché qu'au bout de **15 minutes** après le début de l'horaire fixé pour sa partie et marque 0 point pour la partie.
- b) S'il est présent pour sa deuxième il peut jouer malgré tout, les joueurs de la poule concernée ne pourront refuser de disputer les parties restantes.

Article 13 - MODALITÉS DE CLASSEMENT DANS LES POULES

- a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.
- b) Lorsque deux participants terminent à égalité de victoires, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.
- c) Lorsque plus de 2 participants terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo portant sur les résultats des parties les ayant opposés entre eux en faisant le total des victoires, puis si c'est nécessaire le quotient des manches gagnées par les manches perdues et si besoin le quotient des points gagnés par les points perdus (voir Annexe 2- Synoptique).
- d) En cas d'égalité persistante l'avantage est donné :
 - 1) Au n° de classe le plus faible.
 - 2) Au plus jeune âge.
- e) La cotation de parties est désormais la suivante :
 - Victoire : 2 points
 - Défaite : 1 point
 - **Abandon : 1 point**
 - Forfait : 0 point

3.2 - Épreuve de doubles

- a) Des tableaux de doubles par catégorie Assis ou Debout sont organisés (en fonction du nombre). Les inscriptions et compositions se feront avec la confirmation de participation. Aucune inscription de double ne sera prise le jour de la compétition.
- b) Seuls sont qualifiés pour disputer les doubles du championnat de France, les joueurs qualifiés dans les tableaux de simples et les Wild-card. Les remplaçants ne peuvent en aucun cas y participer. Il n'existe à cet échelon aucune restriction d'appartenance à la même association.
- c) Pour cette compétition, le placement des équipes de doubles dans le tableau se fera par addition des points obtenus par chacun des équipiers à l'issue des tours qualificatifs.
- d) En cas d'égalité persistante l'avantage est donné:
 - 1) Au n° de classe le plus faible.
 - 2) Au plus jeune âge.
- e) Le classement dans les tableaux se fera dans l'ordre rigoureux du classement des joueurs à l'issue des tours qualificatifs.

3.3 - Open

- a) 2 tableaux pour les catégories Dames en debout et assis. 1 tableau Messieurs pour les IMC 6 et 7 non qualifiés direct par classe.
- b) Il n'existe à cet échelon aucune restriction d'appartenance à la même association.
- c) Sauf dérogation exceptionnelle, seule la participation aux championnats de France permet une qualification pour l'épreuve internationale de référence (Europe, Monde, Paralympiques).

Le placement dans les tableaux se fera par tirage au sort suivant le règlement de la FFTT (principe du tirage au sort : Le n° 1 est positionné à la place 1, le n° 2 est positionné à la place 2, les 2 suivants sont tirés au sort pour les places 3 et 4, les 4 suivants sont tirés au sort pour les places 5 à 8, pour les suivants **le placement se fait par tirage au sort intégral sans restriction d'appartenance à la même association.**

Article 4 - PARTICIPATION À LA JOURNÉE FINALE

- a) Tout qualifié ayant confirmé sa participation à une journée finale, ne pourra en cas de forfait prétendre au remboursement de l'inscription dont le montant est fixé chaque année par la Commission Technique Fédérale.
- b) Il est interdit à tout joueur régulièrement qualifié à une journée finale de participer à une autre épreuve sportive de quelque nature qu'elle soit (sauf avis favorable de la commission) le même jour, sous peine de sanctions graves à décider par la commission de discipline.

Article 5 – DEMANDE DE WILD-CARD

Toute demande de "Wild-card" (carte d'invitation) devra être faite par courrier par le Club désirant voir participer un des ses joueurs en argumentant sur les raisons.

Les demandes sont à adresser, par courrier ordinaire, au Directeur Sportif Adjoint dans les **15 jours** qui suivent la date du dernier tour de critérium. Les courriers qui parviendraient au-delà de cette date limite ne seront pas pris en compte.

La commission fédérale examinera les demandes et informera les Clubs du résultat positif ou négatif. En tout état de cause, il ne pourra y avoir plus de 4 de "Wild-card" sur un championnat de France.

Article 6 – RETARD

- a) Si un joueur ne se présente pas à l'appel de son nom, il ne sera scratché qu'au bout de **15 minutes** après le début de l'horaire fixé pour sa partie et marque 0 point pour la partie.
- b) S'il est présent pour sa deuxième il peut jouer malgré tout, les joueurs de la poule concernée ne pourront refuser de disputer les parties restantes.

Article 7 – FORFAIT OU ABANDON

- a) Tout joueur désirant abandonner ou refusant de jouer une partie lors du Championnat de France, doit obtenir au préalable l'avis du Médecin Fédéral pour savoir si la blessure nécessite un arrêt ou pas de la compétition.
- b) Tout joueur abandonnant sans motif valable, sera automatiquement rétrogradé en division inférieure pour le prochain tour de critérium fédéral et ne pourra participer à un tournoi international pendant une durée d'un an ferme sauf dérogation expresse de la Commission de discipline.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES

Ex COUPE de FRANCE

a. Article 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- a) La Coupe de France est réservée aux joueurs(ses) licenciés à la Fédération Française Handisport.
- b) L'inscription à la Coupe de France est fixée à 20, 00 € par équipe. Une caution d'un montant de 30 € par équipe engagée, sera versé à la Commission Fédérale. Celle-ci sera encaissée en cas de forfait non justifié.

b. Article 2 – LES ÉQUIPES

- a) Compétition par équipes de 2 joueurs(ses) **avec possibilité d'un remplaçant** de la même catégorie (assis ou debout).
- b) Il est autorisé une entente entre deux clubs, l'équipe doit être faite sur la même zone géographique A, B, C ou D. Exception les joueurs(ses) de l'inter-région C4 peuvent choisir la zone dans laquelle ils souhaitent être rattachés C ou D.
- c) Les équipes seront, masculines, féminines ou mixtes. Un club peut engager une ou plusieurs équipes.
- d) En aucun cas, un joueur (se) ne peut participer dans 2 équipes.

c. Article 3 - ÉPREUVE

- a) Compétition par équipes de 2 joueurs(ses) de la même catégorie (assis ou debout), formule "Coupe Davis" 2 simples 1 double 2 simples (Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX).
- b) Chaque rencontre est arrêtée dès que l'une des équipes a remporté 3 parties.
- c) Pour respecter les horaires, le juge-arbitre peut faire jouer certaines rencontres sur 2 tables.
- d) Un club peut engager une ou plusieurs équipes.
- e) Tout joueur(se) ayant participé dans une équipe ne peut à aucun moment ou un autre, jouer dans une autre équipe.
- f) La journée finale et les dates pour l'échelon Zone sont indiquées sur le calendrier de la commission.
Pour faciliter les organisations des tours de zone possibilité d'avancer la journée prévue au calendrier.

d. Article 4 - DÉROULEMENT

a. Premier tour :

1. Par poules des Zone géographiques : A, B, C ou D (selon le nombre d'équipes engagées) disputées en une ou plusieurs journées.
2. Pour faciliter l'organisation possibilité de faire les rencontres de chaque catégorie (assis et debout), dans des lieux différents.
3. Les 2 meilleures équipes de chaque catégorie (assis et debout), seront qualifiées pour disputer la phase finale.

b. Phase Finale :

1. Les 2 équipes assis et 2 équipes debout de chaque Zone sont qualifiées.
2. Il y a quatre Zone, au maximum il ne pourra donc y avoir que huit équipes pour disputer la finale.
3. En cas de forfait d'une équipe, il y aura un repêchage d'équipes afin de compléter les poules. La priorité sera toujours donnée à la zone d'origine du forfait, ensuite c'est dans la zone où il y aura le plus d'équipes inscrites qui complètera.

Déroulement : Dans chacune des 2 catégories, les 8 équipes se rencontrent dans 2 poules de 4 équipes. Les rencontres se disputent en simultané. Le placement des équipes dans les poules s'effectue par tirage au sort la veille de la compétition, en présence du juge-arbitre, du Directeur Sportif Adjoint et si possible des responsables des clubs présents.

Poules : Tirage au sort intégral pour la composition des deux poules de chaque catégorie. Il existe cependant une restriction afin que des clubs d'une même zone ne se rencontrent pas en poule ou si impossibilité de faire autrement qu'ils se rencontrent le plus rapidement possible dans la poule.

Sorties de poules : Les 2 meilleures équipes de chaque poule disputeront les demi-finales. Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale, la rencontre pour la troisième place sera disputée.

e. Article 5 - FORFAIT D'UNE OU PLUSIEURS EQUIPES

- a) Il y aura repêchage d'équipes en cas de forfait afin de compléter les poules.
- b) Dans tous les cas de forfait non justifié d'une équipe la caution sera encaissée.
- c) En fin de saison, les équipes recevront leur caution si la participation a été validée.

DISPOSITIONS COMMUNES

Article 1 - LICENCES

- a) La licence compétition FFH pour la saison en cours est obligatoire à tous les niveaux (sous peine de sanctions graves, joueur considéré forfait)
- b) Tout joueur ayant oublié sa licence pourra se présenter à l'épreuve, il devra signer une décharge à l'organisateur, certifiant qu'il possède la licence compétition FFH pour la saison en cours. Pour les mineurs signature obligatoire d'un des parents ou du tuteur légal.

Article 2 - TESTING

- a) **Pour toutes les compétitions la carte verte de testing ou celle de l'ITTF PTT est obligatoire.**
- b) Les imprimés pour les demandes de classification sont sur notre site www.tthandisport.org 'Classification' 'Fiche de testing - Bilan fonctionnel'
- c) La classification retenue au niveau national s'alignera obligatoirement sur celle de l'internationale sauf si elle n'est pas encore confirmée, après l'avis du Médecin classificateur de la Commission Fédérale.

Article 3 - RÉCLAMATIONS DE TESTING

Tout litige, toute contestation sur la classe d'un joueur ne seront pris en compte qu'après réclamation écrite sur papier libre, adressé au Médecin classificateur de la Commission Fédérale Handisport de Tennis de Table, en joignant à cette demande un chèque caution de 25 euros à l'ordre de la commission.

Après étude de cette protestation, le joueur examiné sera soit reclassé et la caution restituée, soit le joueur sera maintenu dans sa classe et la caution encaissée.

Article 4 - DURÉE DES PARTIES

A tous les échelons les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points, sauf si précisions spécifiques.

Article 5 - LA TENUE

- a) La tenue sportive réglementaire est obligatoire pour tous les compétiteurs.
- b) Suivant le handicap un joueur peut être autorisé à jouer en pantalon et veste de survêtement, avec des chaussures orthopédiques.
- c) Obligation aux joueurs(ses) concernés par les podiums, d'être présents et en tenue de sport pour les remises des récompenses, sous peine de sanctions.

Article 6 - COMMISSION DE DISCIPLINE

Elle est constituée de cinq membres, dont un Président, un vice-président, un secrétaire. Parmi ses membres 2 personnes au minimum seront désignées parmi les membres de la Commission Fédérale.

Les autres membres devront faire acte de candidature par écrit auprès du Directeur Sportif Adjoint. Il sera procédé au choix parmi les candidats par les membres de la Commission Fédérale. La désignation est faite pour une durée de 2 ans. En cas de décès, de démission ou de non licenciation d'un membre, il pourra être désigné un suppléant par le Directeur Sportif qui restera en fonction jusqu'à la prochaine élection.

En cas d'exclusion pour raison disciplinaire inférieure à 2 journées consécutives du Critérium Fédéral d'une même saison, le joueur sera réintégré au niveau immédiatement inférieur du résultat de la dernière épreuve qu'il a disputé.

Pour une exclusion d'une année ou plus, le joueur sera réintégré à son niveau correspondant prévu à l'article 9 du chapitre du critérium fédéral.

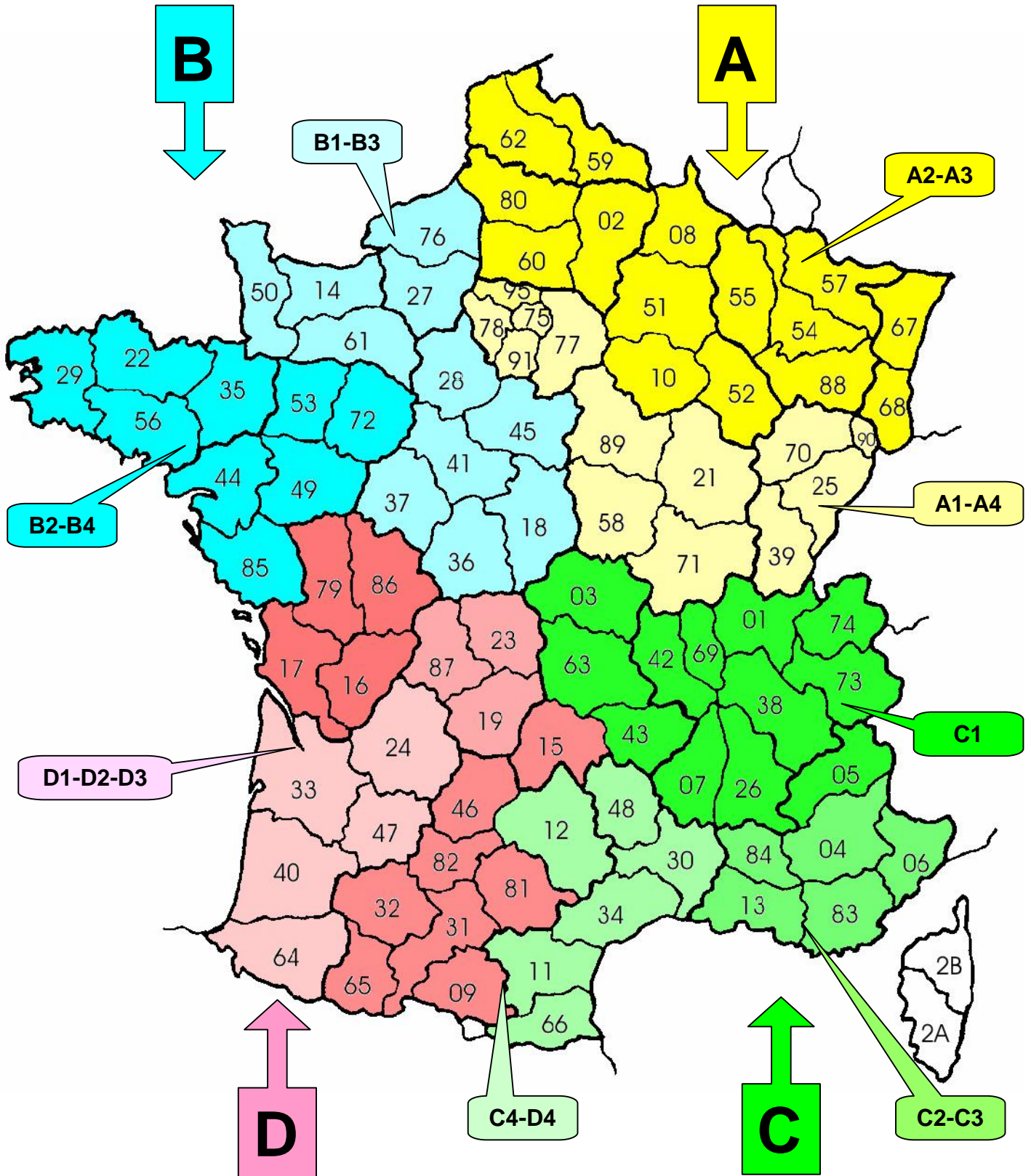
Article 7 - TOURNOIS INTERNATIONAUX

- a) Toute compétition de niveau national est prioritaire à une épreuve internationale, il est donc interdit à quiconque de s'inscrire à une épreuve internationale sauf dérogation accordée par la commission fédérale de tennis de table.
- b) Conformément à l'article 20 du règlement intérieur fédéral, structures sportives: pour tout déplacement international non officiel et pas pris en charge par la Fédération ou la Commission fédérale, (tournois ITTF PTT, invitations....) vous devez en informer le Directeur Sportif avant de vous inscrire. D'autant que c'est seulement avec l'accord de notre Fédération que vous vous trouvez couvert par l'assurance individuelle de votre licence en cas de problème à l'étranger.
- c) Vous pouvez le faire par courriel ou courrier recommandé. Pour éviter tout litige, vous demandez au Directeur Sportif une attestation d'autorisation de participation et seulement quand vous recevez cette attestation, ou si vous n'avez aucune réponse dans un délai de 10 jours, vous pouvez vous inscrire aux épreuves. Le non respect de cet article entraînera automatiquement une suspension de participation à ces compétitions internationales pour une durée de trois mois après la date du tournoi auquel vous auriez participé sans en avoir eu l'autorisation.

ANNEXES

Annexe 1 - RÉPARTITION DES ZONES

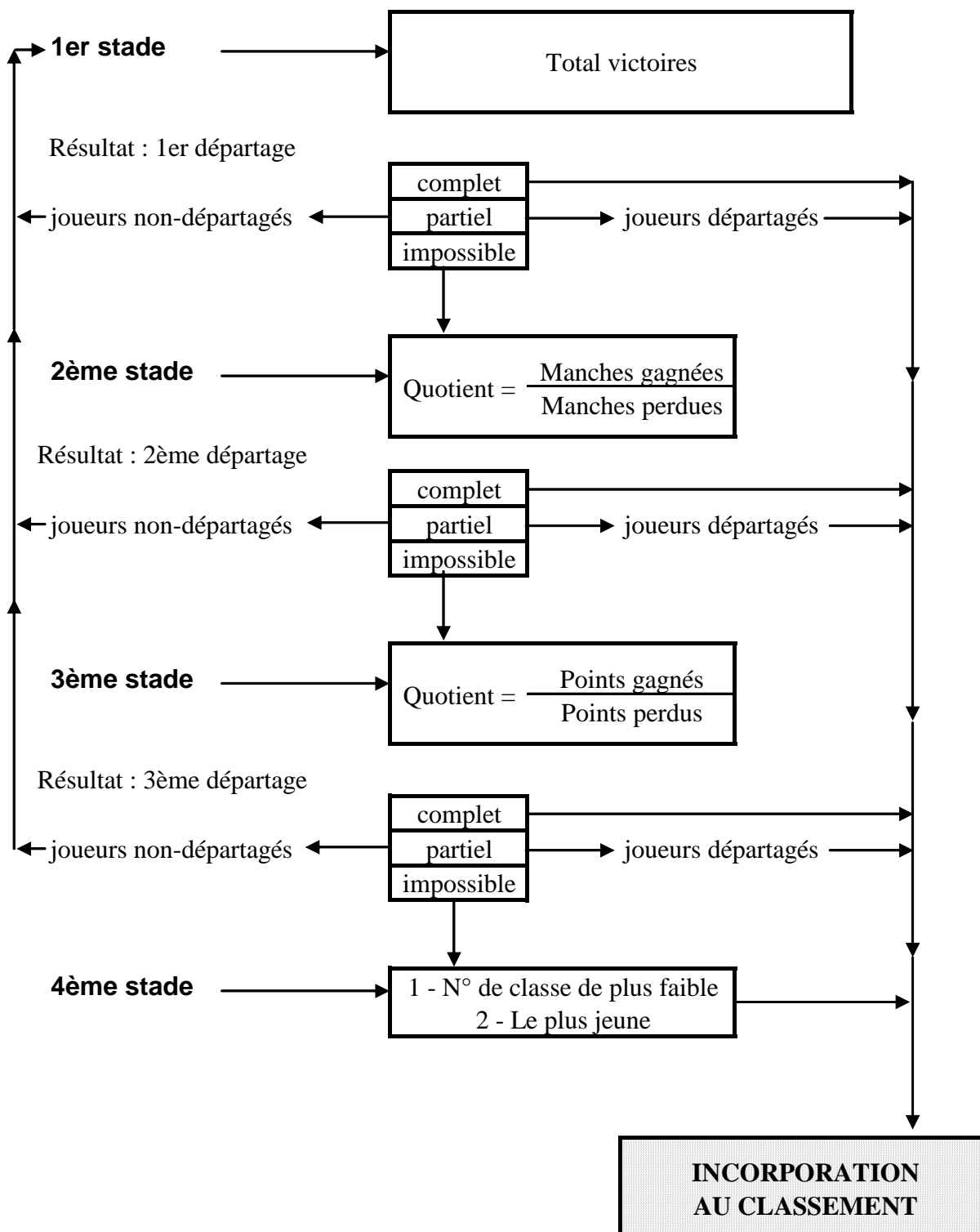
Répartition des Zones



Annexe 2 – CLASSEMENT DES JOUEURS DANS UNE POULE

Principe du départage : (synoptique)

Les calculs ne se font que sur les parties les ayant opposés



Annexe 3 – MISE EN PLACE DANS UN TABLEAU A ELIMINATION DIRECTE

Les tableaux sont des tableaux à élimination directe précédés de poules qualificatives de trois ou quatre joueurs. Les premiers de chaque poule sont placés aux places correspondant à leur numéro de poule. Les deuxièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à leur premier.

Dans le cas où il y a trois qualifiés, les troisièmes sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que les seconds de leur poule mais dans le quart opposé.

Annexe 4 - COUPE DE FRANCE

Ordre des parties

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX. La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties.

Annexe 5 – RÈGLES SPÉCIFIQUES JOUEUR(ES) FAUTEUILS

« *Extrait des règles du jeu FTT* »

L'ORDRE DE JEU.

2.8.1 - En simple, le serveur effectue d'abord un service régulier, puis le relanceur effectue un renvoi régulier et après cela serveur et relanceur effectuent alternativement un renvoi régulier.

2.8.2 - En double, le serveur effectue d'abord un service correct, puis le relanceur effectue un renvoi régulier, après quoi le partenaire du serveur effectue un renvoi régulier ; ensuite, le partenaire du relanceur effectue un renvoi régulier et, après cela, chaque joueur, à tour de rôle et dans l'ordre décrit ci-dessus, effectue un renvoi régulier.

2.8.3 - Lorsque **un ou** deux joueurs **qui sont** en fauteuil suite à une incapacité physique forment une paire jouant une partie de double, le serveur effectue d'abord un service, ensuite le receveur effectue un renvoi mais après cela chaque joueur de la paire **handicapée** peut effectuer un renvoi. Toutefois **le pied du joueur debout et** aucune partie du fauteuil d'un joueur ne peuvent dépasser l'extension imaginaire de la ligne centrale de la table. Lorsque cela se produit, l'arbitre doit accorder un point à la paire opposée.

BALLE À REMETTRE

L'échange est à rejouer :

Lorsque le receveur est en fauteuil suite à une incapacité physique et que, lors de l'exécution d'un service et pour autant que ce service soit réglementaire par ailleurs, la balle :

- retourne dans la direction du filet après avoir touché la surface de jeu du camp du receveur ;
- s'immobilise dans le camp du receveur ;
- dans une partie de simple, franchit l'une des lignes latérales du camp du receveur après avoir touché ce camp.

Remarque : cependant, si le receveur frappe la balle avant qu'elle ne soit sortie par une ligne latérale ou qu'elle n'ait eu un deuxième rebond sur la surface de jeu, le service sera considéré bon et l'échange ne sera pas à rejouer.